

COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE LA QUESTION DE LA PALESTINE

CORRIGENDUM AU PROJET DE RESOLUTION SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA MAJORITE
DE LA COMMISSION SPECIALE POUR LA PALESTINE.

Proposition présentée par la délégation de Guatemala.

La dernière phrase du paragraphe 3 page 2, lignes 6, 7 et 8, est
ainsi modifiée :

"Les contingents seront composés de préférence de volontaires.
mais, en attendant que l'on puisse avoir le concours de ces derniers, les
Etats Membres prélèveront ces contingents sur leurs forces régulières".
